



Mairie de Romorantin-Lanthenay

Services Techniques

DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE STATIONNEMENT

La demande doit être obligatoirement envoyée 10 jours avant le début de l'autorisation aux Services Techniques à l'adresse mail suivante : technique@romorantin.fr

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

STATIONNEMENT :

OBJET :

NATURE ET N° DU VEHICULE :

ADRESSE : N°..... de la rue.....

DATES : du..... au.....

HORAIRES : de..... h..... à..... h.....

- (1) La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité.
- (2) Le demandeur s'engage à enlever son véhicule en dehors du temps effectif d'utilisation et ne pas abuser de la dérogation sollicitée.
- (3) L'autorisation est donnée à titre précaire et peut être révoquée à tout moment.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, LE

Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

AUTORISATION (à apposer de façon à être obligatoirement visible de l'extérieur)

- Accordée
- Refusée

A ROMORANTIN-LANTHENAY, Le

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Christophe THEODON